

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 46/027/2006 – ÉFAI

AU 154/06

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRIVATION DE SOINS MÉDICAUX

RUSSIE

Mikhaïl Ivanovitch Trepachkine (h), avocat

Londres, le 31 mai 2006

L'avocat Mikhaïl Trepachkine est emprisonné depuis mai 2004 pour des raisons manifestement politiques. Il souffre d'asthme chronique et son état de santé s'est aggravé en détention. Un juge a ordonné son hospitalisation le 29 mai, mais le soir même, des gardiens de prison l'ont emmené de force de l'hôpital. Sans un suivi médical approprié, la vie de cet homme est peut-être en danger.

Ancien agent du KGB et du Service fédéral de sécurité (FSB), Mikhaïl Trepachkine travaillait pour la commission indépendante chargée d'enquêter sur la série d'attentats ayant visé des immeubles d'habitation à Moscou et dans d'autres villes en 1999. Selon certaines allégations, le FSB a joué un rôle dans ces attaques, que les autorités ont attribuées à des séparatistes tchétchènes et qui ont servi de prétexte au gouvernement russe pour lancer une offensive militaire en Tchétchénie.

Mikhaïl Trepachkine a été arrêté en octobre 2003, soit une semaine avant une audience lors de laquelle il devait plaider la cause de la famille d'une personne tuée dans les attentats de 1999. Un tribunal militaire a déclaré l'avocat coupable de « *divulgaration de secrets d'État* » et de « *détention illégale de munitions* » en mai 2004 et l'a condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement. Amnesty International pense que les poursuites engagées contre cet homme visaient à l'empêcher de continuer ses investigations et d'effectuer son travail d'avocat dans l'affaire des attentats.

Lors de sa détention, Mikhaïl Trepachkine s'est plaint à maintes reprises de ne pas recevoir les soins dont il avait besoin pour son asthme. En outre, il se serait parfois retrouvé dans des cellules infestées de vermine.

Le 29 mai, le tribunal de district de Nijnii Tagil, dans la région de Sverdlosk, devait se prononcer sur la requête de Mikhaïl Trepachkine de bénéficier d'une prise en charge médicale adaptée. Pendant l'audience, ce dernier a eu une grave crise d'asthme et le juge a appelé une ambulance. Le personnel médical a estimé que Mikhaïl Trepachkine avait développé une forme grave d'asthme bronchique et qu'il avait besoin de soins d'urgence. Le juge a donc reporté l'audience et ordonné l'hospitalisation immédiate de Mikhaïl Trepachkine. Le personnel de l'hôpital de Nijnii Tagil lui a donné de l'oxygène et l'a placé sous perfusion.

Le même jour, vers 22 heures, le directeur adjoint de la colonie pénitentiaire où Mikhaïl Trepachkine purgeait sa peine se serait rendu à l'hôpital accompagné de cinq gardiens, et l'aurait ramené dans son établissement. L'avocate de Mikhaïl Trepachkine a appelé la police, cependant, un responsable leur aurait ordonné de quitter l'hôpital. Le directeur adjoint de la colonie pénitentiaire a indiqué au personnel de l'hôpital que Mikhaïl Trepachkine serait ramené deux fois par semaine pour y recevoir des soins. Lorsque Amnesty International s'est entretenue avec l'avocate le lendemain, elle n'avait pas pu rendre visite à son client et n'avait obtenu aucune information auprès de l'administration pénitentiaire au sujet de son état de santé. À l'hôpital, on lui a expliqué que Mikhaïl Trepachkine souffrait d'une forme sévère d'asthme bronchique, une maladie grave qui lui permettrait d'être libéré de prison en vertu d'un décret gouvernemental de février 2004.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mikhaïl Trepachkine travaillait comme consultant pour la commission indépendante chargée d'enquêter sur les attentats à la bombe perpétrés en 1999 contre des immeubles d'habitation. Il s'intéressait plus particulièrement aux actions du Service fédéral de sécurité (FSB) et à des allégations selon lesquelles les services de sécurité ont joué un rôle dans ces attaques. Depuis la moitié de l'année 2002, l'avocat avait pris en charge la défense de la famille d'une des victimes.

En août 2005, Mikhaïl Trepachkine a bénéficié d'une libération conditionnelle et a quitté la colonie pénitentiaire. Le 18 septembre, cependant, il a été arrêté chez lui, à Moscou, sans ordonnance d'une instance judiciaire, puis a été ramené à la colonie pénitentiaire de Nijnii Tagil.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Mikhaïl Trepachkine a été emmené de force de l'hôpital par des membres du personnel de la colonie pénitentiaire le 29 mai, alors qu'il était sous oxygène et sous perfusion ;
- exhortez les autorités russes à fournir immédiatement à cet homme les soins médicaux recommandés par le personnel compétent à l'hôpital de Nijnii Tagil ;
- appelez-les à veiller à ce que Mikhaïl Trepachkine soit ramené à l'hôpital et qu'il ne le quitte que sur recommandation du personnel médical compétent de cet établissement ;
- priez les autorités de libérer Mikhaïl Trepachkine sans délai, le temps que soit complètement réexaminé son dossier.

APPELS À :

Directeur du service fédéral d'application des peines dans la Fédération de Russie :

Yury Ivanovich KALININ

Director

Federal Service for the Execution of Punishments

Ul. Zhitnaia 14

119991 g. Moskva

GSP - 1

Fédération de Russie

Fax : +7 495 982 1930

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Yurii CHAIKA

Minister

Ministry of Justice of the Russian Federation

Ul. Zhitnaia 14

GSP -1

119 991 g. Moskva

Fédération de Russie

Fax : +7 495 955 5779

Courriers électroniques : cos@minjust.ru
ou via le site Internet : <http://www.minjust.ru>

Médiateur de la Fédération de Russie :

Vladimir LUKIN

107084, Moscow, ul. Miasnitskaia, 47

Fax : +7 495 207 39 69

Courriers électroniques : press-sl@ropnet.ru

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*